Annexes à l'attention des personnels AESH affectés dans l'académie de Dijon pour l'année scolaire 2020-2021

Vous êtes nommés en qualité d'AESH dans l'académie de Dijon.

Vous pouvez vous faire rembourser vos frais de déplacements professionnels, dans les conditions fixées par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

L'ensemble de ces conditions est détaillé dans une note académique relative aux frais de déplacements que vous pouvez consulter sur le portail intra académique (<u>https://pia.ac-dijon.fr/</u>) à la rubrique suivante :

Espace documentaire > Circulaires > Finances et budget

Pour ce qui concerne les réunions ponctuelles et la formation, merci de vous référer aux annexes Note frais de déplacements

Les remboursements autorisés :

Le remboursement est effectué dès lors que les déplacements interviennent <u>en dehors de la résidence</u> <u>administrative ou familiale.</u>

La résidence administrative est indiquée dans votre contrat de travail. Il s'agit de :

- Votre établissement ou de votre école d'exercice quand vous êtes nommé sur une seule affectation,
- L'établissement ou école dans lequel vous effectuez le plus d'heures de travail quand vous êtes nommé sur plusieurs établissements (hors PIAL),
- L'établissement ou école « tête de PIAL », quand vous êtes affecté dans un PIAL.

Ne sont donc pas remboursés :

- Les trajets entre la résidence familiale et la résidence administrative (trajet domicile-travail),
- Les trajets à l'intérieur d'une même commune.

ANNEXES – FRAIS DE DEPLACEMENT – AESH

Annexe 1 : Lexique	р. З
Annexe 2 : Schéma d'organisation des différents acteurs	p. 5
Annexe 3 : Liste des correspondants Chorus DT	p. 9
Annexe 4: Dossier d'instruction	p. 10
<u>Annexe 4 – a : Fiche de renseignements</u>	p. 11
Annexe 4 –b : Attestation sur l'honneur	p. 12
Annexe 5 : Guide d'utilisation Chorus DT	p. 13
Annexe 6 : Guide du valideur hiérarchique de niveau 1	p. 41
Annexe 7 : Liste des communes limitrophes desservies par un transport public de voyageurs	p. 44

Annexe 1 : Lexique

<u>Activité</u> : permet l'imputation comptable des dépenses et correspond à une tâche ou un ensemble de tâches opérationnelles mises en œuvre par les services.

<u>Assistant</u> : peut accéder aux ordres de missions des agents de l'établissement pour les assister dans leurs saisies. Il a un rôle de conseil et d'accompagnement mais il ne doit pas saisir les ordres de mission à la place des agents concernés.

Bureau des frais de déplacement : bureau situé au sein de la Division des Affaires Financières du rectorat (DAF). Le service gère les remboursements des frais de déplacement des agents, hors formation et hors examens et concours. La liste des correspondants du service est en annexe 3.

<u>Centre de coûts</u> : permet l'imputation comptable des dépenses sur différents services bénéficiaires, donnée organisationnelle de Chorus.

Domaine fonctionnel : permet l'imputation comptable des dépenses sur différentes destinations budgétaires.

Enveloppe de moyens : permet l'imputation comptable des dépenses d'une mission.

<u>Etat de frais (EF)</u> : permet de liquider un ordre de mission afin de procéder au remboursement des dépenses engagées.

Fiche profil : recense les informations concernant l'utilisateur Chorus DT.

Indemnité kilométrique (IK) : est une compensation financière accordée à une personne qui utilise son véhicule personnel dans un cadre professionnel.

<u>Ordre de mission (OM)</u> : tout déplacement effectué pour les besoins du service doit donner lieu à un ordre de mission validé dans l'application dématérialisée dont relève le déplacement.

<u>Ordre de mission classique</u> : l'agent reçoit une convocation pour une réunion et saisit son ordre de mission via Chorus DT avant son déplacement.

<u>Ordre de mission de régularisation classique</u> : l'agent reçoit une convocation pour réunion et saisit son ordre de mission via Chorus DT après son déplacement

<u>Ordre de mission en révision</u> : l'ordre de mission est erroné ou il manque des informations afin de pouvoir le traiter. Il faut apporter les corrections nécessaires ou document manquant et transmettre ensuite l'ordre de mission pour validation.

<u>Ordre de mission permanent (OMP)</u> : l'académie autorise l'agent effectuant des déplacements fréquents dans le cadre de ses fonctions, à se déplacer dans l'académie.

La validité de l'ordre de mission permanent ne peut excéder douze mois.

Ordre de mission personnel itinérant (OMIT) : après validation de l'ordre de mission permanent, l'agent peut saisir un ordre de mission mensuel regroupant l'ensemble des déplacements réalisés au cours d'un mois dans le cadre de ses fonctions.

Personnel accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) : personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif. Ainsi, ils peuvent être à temps plein ou temps partiel et nommés dans un ou plusieurs établissements ou dans un PIAL.

<u>Personnel AESH nommé dans plusieurs établissements hors PIAL</u>: personnel qui complète son service dans un ou plusieurs établissements ou écoles (hors PIAL). Il peut prétendre au remboursement de frais de déplacement si le complément de service est effectué dans une commune autre que celle de sa résidence administrative et/ou familiale.

La résidence administrative de ces personnels correspond à la commune d'implantation de l'établissement dans lequel ils assurent la plus grande part de leurs obligations de service, ou, lorsqu'ils exercent leurs fonctions à part égale dans deux établissements, à la commune d'implantation de leur établissement de rattachement administratif.

Personnels AESH nommé dans un PIAL : personnel nommé dans un PIAL et affecté sur un ou plusieurs établissements. Sa résidence administrative est la commune d'implantation de l'établissement porteur du PIAL où l'agent est rattaché pour sa gestion administrative. Il peut ainsi prétendre au remboursement de ses frais de déplacement dès lors qu'il se déplace hors de sa résidence administrative et/ou familiale.

Pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) : Le PIAL est une organisation collective de la gestion des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un territoire défini par l'IA-DASEN. L'un de ses objectifs principaux est de contribuer au développement progressif de l'autonomie des élèves en situation de handicap.

<u>Repas au réel plafonné (REP)</u> : correspond à l'indemnité pour les frais de repas des ordres de mission classique ou de régularisation classique.

<u>Repas personnel itinérant avec restaurant administratif (RPA)</u> : correspond aux frais de repas des personnels itinérants pris dans un restaurant administratif.

<u>Repas personnel itinérant (RPI)</u> : correspond au frais de repas des personnels itinérants pris dans un restaurant non-administratif.

<u>Résidence administrative (ADM)</u> : correspond au territoire de la commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté.

<u>Résidence familiale (FAM)</u> : correspond au territoire de la commune sur lequel se situe le domicile de l'agent.

<u>Restaurant administratif</u>: tout établissement assurant une restauration qui reçoit à cet effet des subventions de l'État, d'une autre collectivité publique ou de l'un de ses établissements publics. Il peut s'agir d'un restaurant administratif au sens strict mais aussi, par exemple, d'une cantine d'établissement scolaire ou d'un restaurant universitaire.

Valideur hiérarchique de niveau 1 (VH1) : personne autorisée à valider les ordres de mission après contrôle de la réalité du déplacement et de la cohérence des déplacements mentionnés par l'agent.

Annexe 2 : Schéma d'organisation des différents acteurs

Fiche pratique à l'attention des personnels

AESH dont le contrat est réalisé par le rectorat

<u>Attention</u> : la fiche profil de l'agent est créée automatiquement dans Chorus DT 45 jours après la première paye (attention, un acompte n'est pas considéré comme une paye dans le cas présent), la DAF ne pourra créer l'ordre de mission permanent (OMP) qu'à compter de cette date.

Ordre de mission permanent



Fiche pratique à l'attention des personnels

AESH dont le contrat est réalisé par un établissement mutualisateur

Ordre de mission permanent

L'agent renseigne et transmet :

- La fiche de renseignements (annexe 4 a)
- Le <u>dossier d'instruction des droits à la prise en charge des frais de</u> <u>déplacement</u> (<u>annexe 4</u>), accompagné des pièces jointes, de préférence par mail au format PDF, au gestionnaire de la DAF (<u>annexe 3</u>)

Le bureau des frais de déplacement :

- Crée manuellement la fiche profil dans Chorus DT à partir de la fiche de renseignements
- contrôle le dossier
- crée l'ordre de mission permanent
- procède à sa validation
- envoie un mail pour informer l'agent de ses droits (adresse mail académique uniquement)

Ordre de mission itinérant

L'agent :

- consulte le guide d'utilisation de chorus DT (annexe 5)
- crée <u>chaque mois à terme échu</u>, son <u>ordre de mission itinérant</u>
 En cas de déplacement « hors emploi du temps », il faut mentionner en commentaire : le motif, la ville du déplacement, la classe et les horaires
- transmet l'ordre de mission pour validation au valideur de premier niveau VH1 (annexe 3)

En fin de mois

Le valideur hiérarchique de niveau 1:

- contrôle la conformité des informations saisies par l'agent (annexe 6)
- Transmet l'ordre de mission pour validation, si celui-ci est conforme, auprès d'un collègue du bureau des frais de déplacement.

Le collègue du bureau des frais de déplacement valide l'ordre de mission et procède à la mise en paiement de l'état de frais.

Fiche pratique à l'attention des personnels

AESH référents

Vous êtes AESH référent, en complément de la procédure vous concernant, décrite ci-dessus, vous devez réaliser les étapes suivantes :

Ordre de mission permanent



Fiche pratique pour un déplacement ponctuel --frais avancés par l'agent

L'agent se rend à une réunion, il est convoqué pour une mission ponctuelle (hors formation et examens/concours).

	 reçoit une convocation consulte le guide d'utilisation de Chorus DT (annexe 5)
	 crée son ordre de mission via l'application Chorus DT
	 envoie l'ordre de mission pour validation auprès du valideur hiérarchique de niveau 1 (son nom est mentionné sur la convocation)
L'agent	 transmet les documents mentionnés ci-dessous, au bureau des frais de déplacements, de préférence par mail au format PDF à l'adresse daf1-dt@ac- dijon :
	 la convocation nominative en mentionnant la référence de l'ordre de mission (code alphanumérique à 5 caractères situé en haut à gauche de l'écran, à côté des nom et prénom)
	 les pièces justificatives
	 la facture d'hôtel nominative acquittée avec le SIRET et le cachet de l'hébergeur ; les dates des nuitées
	- les billets de train
	- les tickets de métro
	 les tickets de péage pour les déplacements pris en charge en indemnité kilométrique
	(a contrôle l'ordro de mission
frais de	• controle l'ordre de mission
déplacement	valide l'ordre de mission
	génère puis valide l'état de frais

<u>Annexe 3</u>

Liste des correspondants Chorus DT – bureau des frais de déplacement

Département	Personnel géré	Gestionnaire	Coordonnée
21	Personnels service partagé – titulaire sur zone de remplacement BOP 141 Personnels médico sociaux- AESH BOP 230	Karen JARROT	03.80.44.84.64 <u>daf1-dt5@ac-dijon.fr</u>
58	Personnels service partagé – titulaire sur zone de remplacement BOP 141 Personnels médico sociaux- AESH BOP 230	Olivier PIOCHE	03.80.44.84.65 <u>daf1-dt3@ac-dijon.fr</u>
71	Personnels service partagé – titulaire sur zone de remplacement BOP 141 Personnels médico sociaux- AESH BOP 230	Elina GUYOT	03.80.44.89.33 <u>daf1-dt1@ac-dijon.fr</u>
89	Personnels service partagé – titulaire sur zone de remplacement BOP 141 Personnels médico sociaux- AESH BOP 230	Carole GUERRET	03.80.44.84.47 <u>daf1-dt2@ac-dijon.fr</u>
21-58 71-89	CIO BOP 141	Olivier PIOCHE	03.80.44.84.65 <u>daf1-dt3@ac-dijon.fr</u>
21-58 71-89	Personnels du premier degré (Hors Véronique KORNMANN		03.80.44.87.50 <u>daf1-dt4@ac-dijon.fr</u>
21-58 71-89	21-58 71-89Inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré-BOP 140Inspecteurs de l'éducation national du 2 nd degré Inspecteurs pédagogique régional du 2 nd degré BOP 141Léopoldine MORET - THOMASSIN21-58 71-89Conseiller technique et chargé de mission BOP 141Léopoldine MORET - THOMASSIN		03.80.44.84.73 <u>daf1-dt@ac-dijon.fr</u>
21-58 71-89 Personnels itinérants de l'enseignement privé BOP 139 Carole GUERRET GUERRET		03.80.44.84.47 <u>daf1-dt2@ac-dijon.fr</u>	
21-58 71-89	21-58 Réservation billet de train – hôtel Léopoldine 71-89 Réservation billet de train – hôtel Véronique KORNMANN Elina GUYOT		<u>daf1-bontransports@ac-</u> <u>dijon.fr</u>

ANNEXE 4

ACADÉMIE DE DIJON Liberté Égalité Fraternité	Division des Affaires financières Bureau des frais de déplacement 2G rue Général Delaborde 21000 DIJON 03.80.44.84.00	Annexe 4 : DOSSIER D'INSTRUCTION DES DROITS A PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT 2020 / 2021			
ETAT CIVIL		FONCTION			
Civilité : 🗆 Madame	Monsieur				
Nom d'usage: Prénom :		Accompagnant d'élève en situation de handicap			
Nom patronymique :					
Date de naissance :					
Domicile le plus pro	oche du lieu de travail :				
Code postal : Tél. :	Ville :				
Nom de l'établissem	ent principal ou de la résidence				
administrative (RAD) d'accompagnement	ou du pôle inclusif ocalisé (PIAL) :	Nom de l'établissement secondaire : Code postal : Ville :			
Code postal :	Ville				
Nom de l'établisseme	ent tertiaire :	Autre établissement :			
Code postal :	Ville :	Code postal : Ville :			
Si vous êtes affecte PIECES A FOURNIF	é sur plus de quatre établissements, v	euillez compléter une fiche supplémentaire.			
 □ Copie des arrêtés □ Copie des emplois obligatoire 	ou contrats de travail s du temps <u>définitifs (seulement pour les</u>	agents hors PIAL) – Signature et cachet du chef d'établissement			
□ Copie de la carte	grise du véhicule utilisé dans le cadre de	vos déplacements professionnels			
□ Copie de la carte	verte				
□ Attestation d'assu	rance tamponnée et signée mentionnant	les points suivants :			
 Nom et préri Numéro de c Numéro d'in Période de c L'attestation Si la compagnie c a la possibilité de con Barème SNCF : i 	om de l'agent en qualité de conducteur d contrat matriculation du véhicule utilisé validité (date de début et date de fin) devra en outre mentionner que l'intéress l'assurance ne peut délivrer une attestation mpléter l'attestation sur l'honneur en ann l'existe une ou des lignes de transports e	du véhicule sé(e) est assuré(e) pour <u>tous les trajets professionnels</u> on d'assurance conforme à ce qui est demandé ci-dessus, l'agent exe 4B. en commun adaptée(s) à votre emploi du temps.			
Barème IK standa de nous transme du temps (par ex suffisant, le barè	□ Barème IK standard : il n'existe pas de ligne de transports en commun adaptée à votre emploi du temps. Il vous appartient de nous transmettre toutes pièces utiles, démontrant que les transports en commun ne sont pas adaptés à votre emploi du temps (par exemple : fiche horaire de votre ligne de TER, Mobigo – captures d'écran acceptées). Faute de justificatif suffisant, le barème SNCF sera automatiquement appliqué.				
	Tout dossier incomple	t sera retourné à l'intéressé(e).			
>Je certifie exactes l situation (déménage	es informations mentionnées et j'informe ment, nouveau véhicule, mise à jour de l	le bureau des frais de déplacement de toute modification de 'assurance)			

Α

Signature de l'intéressé(e)

ANNEXE 4 - A



RECTORAT DE DIJON Bureau des frais de déplacement 2G Rue Général Delaborde – BP 81921 -21019 DIJON CEDEX

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DAF 1

uniquement pour les AESH dont le contrat est réalisé par un établissement mutualisateur

Document à retourner	Document à retourner à la DAF accompagné des pièces justificatives demandées				
NOM d'usage :	Nom de naissance :				
Prénom(s) :					
Date de naissance :	Lieu de naissance :				
N° INSEE (Sécurité Sociale) :	│ │ veuf (ve) □ divorcé (e) □ séparé (e) □ concubinage □ PACS				
Adresse personnelle complète :					
éléphone fixe : Porta	ıble : E-mail :				
Votre situation professionnelle :(cochez la ca	Pièces à fournir obligatoirement :				
□ Agent de la fonction publique : Etablissem □ Titulaire □ Non titulaire NUMEN :	 nent d'affectation : Relevé d'identité bancaire ou postal <u>original</u>, comportant obligatoirement vos Nom, Prénom et Adresse Copie <u>lisible</u> de votre carte vitale ou de l'attestation. Copie de votre dernier bulletin de salaire. 				
Salarié(e) du secteur privé	 Relevé d'identité bancaire ou postal <u>original</u>, comportant obligatoirement vos Nom, prénom et Adresse Copie <u>lisible</u> de votre carte vitale ou de l'attestation. Copie de votre dernier bulletin de salaire. 				
Activité non salariée, indépendante ou libéra	 Relevé d'identité bancaire ou postal <u>original</u>, comportant obligatoirement vos Nom, prénom et Adresse Copie <u>lisible</u> de votre carte vitale ou de l'attestation. Attestation d'inscription au répertoire des métiers ou RCS, extrait Kbis, etc 				
 Retraité(e) de moins de 65 ans Retraité(e) de plus de 65 ans 	 Relevé d'identité bancaire ou postal <u>original</u>, comportant obligatoirement vos Nom, prénom et Adresse Copie lisible de votre carte vitale ou de l'attestation. Copie de votre titre de pension ou de retraite. 				
Autre (étudiant, sans emploi, intermittent du A préciser :	 spectacle) - Relevé d'identité bancaire ou postal <u>original</u>, comportant obligatoirement Nom, prénom et Adresse - Copie lisible de votre carte vitale ou de l'attestation. - Tout justificatif de votre situation actuelle. 				
Intervenant résidant à l'étranger	 Relevé d'identité bancaire <u>original</u>, comportant obligatoirement : Nom et adresse de la Banque + Nom– Prénom et adresse de l'intervenant + BIC/SWIFT et IBAN. Copie de la carte d'identité ou passeport. Tout justificatif de votre situation professionnelle. 				

Signature,

Annexe 4 -B

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), né(e) à, né(e) à, le, né(e) à, le, certifie sur l'honneur être en règle avec l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et avoir pris connaissance de ce dernier.

Ainsi, j'atteste avoir souscrit une police d'assurance contrat n°pour mon véhicule immatriculépour mon véhicule à des fins professionnelles.

Je reconnais que la souscription à une telle assurance est obligatoire et que son défaut m'exposerait au risque que les dommages causés par l'utilisation de mon véhicule à des fins professionnelles ne soient pas pris en charge par mon assurance et qu'à ce titre, la responsabilité de mon employeur et notamment de l'Etat ne saurait être engagée.

Je suis conscient(e) qu'une fausse déclaration est punie par la loi (articles 441-1 à 441-12 du code pénal), qu'elle m'expose à des poursuites et que cette attestation pourra être produite en justice.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Α.....,

Le,

SIGNATURE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



Annexe 5

Guide d'utilisation

concernant l'application

Chorus DT

Division des affaires Financieres Bureau des frais de déplacement



I Procédure pour l'utilisation de l'application Chorus DT

- 1. Comment me connecter à l'application Chorus DT
- 2. Consulter mes ordres de mission
- 3. Création d'un ordre de mission personnel itinérant
- 4. Création d'un ordre de mission pour une réunion
- 5. Mon ordre de mission est en révision
- 6. Consulter mes états de frais

II Les messages d'erreurs

Vous êtes actuellement bloqué pour la validation de votre ordre de mission, voici les messages d'erreurs les plus fréquents que vous pouvez être amené à rencontrer.

Ainsi, vous aurez à disposition les manipulations à effectuer pour ensuite transmettre votre ordre de mission pour contrôle et validation.

- 1. L'ordre de mission est potentiellement en conflit
- 2. <u>Le nombre total de kilomètres déclarés excède le nombre de kilomètres autorisés dans</u> <u>l'OM permanent</u>
- 3. La date de début ou de fin de votre mission est antérieure à la date du jour
- 4. Attention : plus de 100% de l'enveloppe a été consommé
- 5. Les date de trajets ne doivent pas être antérieures à la date de début de l'ordre de mission
- 6. L'information quantité doit être renseignée
- 7. <u>Le montant des frais est égal à 0</u>

Annexe 5 - A : Imputation budgétaire (Ctrl + clic sur le titre pour un accès direct)

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le bureau des frais de déplacement à l'adresse suivante :

daf1-dt@ac-dijon.fr

I Procédure pour l'utilisation de l'application Chorus DT

1. Comment me connecter à l'application Chorus DT

Vous devez vous connecter au <u>portail intranet académique (PIA)</u> à l'adresse suivante : <u>https://pia.ac-dijon.fr</u>

Pour vous connecter, vous devez :

Portail Ir	ntranet Académique	
académie	1 Identifiant	Saisir votre identifiant (identifiant de messagerie académique)
	Mot de passe ou Passcode OTP	Saisir votre mot de passe (mot de passe de messagerie académique)
	Envoyer	Cliquer sur Envoyer
O J'initialise mon mot de	e passe - 1ère connexion	
🔒 Gérer mon mot de pas	55e	
Clique	z ici pour une aide à la connexion	
Veuillez vous aut	hentifier sur le PIA de l'académie de Dijon	

Lorsque vous êtes connecté au PIA, vous devez vous rendre dans l'espace > <u>services pratiques</u>, cliquer sur l'onglet > <u>Métiers</u>, puis sur > <u>DT-GAIA</u>.

aradómio	
	Mon profil Mon réseau Mes groupes
ccueil Page personnelle Espace documentaire Numérique éducatif Panda magistere Espace s	yndicats bo 🛛 🎯 BUREAU 🛛 🔸
Actualités	Services pratiques
Cacadémie de Dijon en interne Howdy, Ithoma Actualités générales Site Clemenceau	ssin 🔳 🔍 ^
Alertes techniques Page suivante »	s Collaboratits Formation Favoris
Bulletins de salaire en ligne sur l'ENSAP : service ouvert aux contractuels 15 juillet 2019 par Delphine Mauerhan I Catégorie: Actualités générales I Pas de	Centre de Gérer son mot Decodat Pleiade Messagerie
commentaires L'ENSAP (espace numérique sécurisé de l'agent public) est désormais accessible aux agents contractuels depuis le 1 ^{er} juin 2019. Vous y	
trouverez chaque mois, quelques jours après le virement de votre salaire, votre bulletin de salaire au format numérique. Pendant une période de 6 mois, un bulletin de salaire sous format papier continuera de vous être remis. Pour créer votre espace personnel rendez-vous sur	Agenda Gestion des Organigramme Congés-Acs Serveur partagé congés Rectorat Assistance
https://ensap.gouv.fr/ un espace documentaire et d'information est par alleurs à votre disposition sur le PIA dans la rubrique « Actualité » dans l'article VOS BULLETINS DE SALAIRE EN LIGNE SUR L'ENSAP , et vous	Annuaire des Annuaire des ENSAP Mon Portail RSST personnels établissements Agent
pouvez directement accéder à l'ENSAP à partir du PIA en cliquant sur l'irône nui figure dans la nibrique « Services pratiques / Généraux »	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Projet Académique	Moteur de EFIVOL INAGIN Telerecours APRAD recherche individuel



Puis, cliquer sur l'onglet > gestion des personnels



Enfin, sélectionner l'onglet > Déplacements Temporaires.



Vous accédez à la page d'accueil de Chorus DT.

La liste de menu Chorus-DT varie selon vos habilitations pour l'application.



2. Consulter mes ordres de mission

Cliquez sur ordre de mission

Messages	Menu Chorus-DT		
Homologation RGS Information CNIL	 Fiche Profil Ordre de Mission Liste des Ordres de Mission pour validation Etat de Frais Liste des Etats de Frais pour validation 		
	 Liste des Etats de Frais en atte Facturation Fournisseur Reporting Ordre de Mission Reporting Etat de Frais / Factur Reporting des moyens Castion des habilitations 	ente de traitement CHORUS re	
N° de document	Gestion des nabilitations Administration CHORUS DT Déconnexion		

Cliquez sur Rechercher (en bas de la page)



Notez vos nom et prénom puis, dans le menu déroulant du > Niveau, sélectionnez > <u>Tous</u>, cliquez sur<u>Rechercher</u>

Sélection d'un Ordre de	Mission		×
Société Nº de document Destination principale	EDIJO (M.E.N. : ACADÉMI	Individu Depuis le B Niveau Tous	Noter votre nom et prénom
		Cliquer sur Rechercher	Sélectionner le niveau Tous

Vous pourrez ensuite consulter l'ensemble de vos ordres de mission et connaitre leurs statuts.

Statuts des ordres de mission

- 1 Création
- 2 Attente de validation VH1 : le dossier est en attente de contrôle par la personne habilitée

G - Attente de validation Gestionnaire : le dossier est en attente de traitement par le bureau des frais de déplacement

R – Révision : des modifications ou des pièces justificatives sont nécessaires (consultez l'onglet historique)

- V Validé : l'ordre de mission est validé
- T Traité : l'état de frais a été généré

Retour sommaire

3. Création et saisie d'un OM personnels itinérants à partir d'un OM permanent

Cliquer sur "Ordre de Mission"

Messages	Menu Chorus-DT		
Homologation RGS	Fiche Profil		
Tuformation CNT	Crdre de Mission		
Information CNIL	 Liste des Ordres de Mission pour validation 		
	Etat de Frais		
	Liste des Etats de Frais pour validation		
	 Liste des Etats de Frais en attente de traitement CHORUS 		
	 Reporting Ordre de Mission 		
	 Reporting Etat de Frais / Facture 		
	 Reporting des moyens 		
L	 Administration CHORUS DT 		
Nº de document	Déconnexion		
Go			

Cliquer sur la case "Créer OM"

Destination principale Type de mission Objet de la mission		Départ le Retour le Commentaire		
Enveloppes de moyens Centre de coûts CHORUS Domaine fonctionnel	Q● Q Q	Codes Projet / Formation	<u>a</u>	
Lieu de départ Lieu de retour Axe ministériel 2 Date de création	Q ● 17/11/2016 11:15	Indemnités de mission ₪ Dernière modification 17/11/20	016 11:15	
o de km autorisés sur l'OM Permanent	Personnei pour besoin de service d	Personnel pour convenance person	nene 🔮 Aucune	

Cliquer sur « Autre »

Création d'un nouvel OM -				
PRESTATION PRINCIPALE	•	0	© Autre	
				🗱 Annuler

Cliquer sur « Initialisation à partir d'un ordre de mission »

Création d'un nouvel OM - ROUX NICOLAS (951CD4576AD0DD9)	X
PRESTATION PRINCIPALE	
CRÉATION D'UN NOUVEL OM	
© Initialisation à partir d'un ordre de mission	
*	Annuler

Une liste apparaît ; sélectionner l'OM permanent.

								vel OM -	d'un nou	réation (
		Autre Autre	0	A	0		Ø			Prestat
			 					DUVEL OM	on d'un no	CRÉATIO
								je	nent vierg	Docun
0	individu	D			m	de mission	ordre	partir d'u	isation à j	Initial
ок	locument	Nº de								
Date Début		Type de mission					cipale	ation prin	Destin	Nº
	rants)	OMIT (OM Personnels itine								GEVWI
		OMP (OM Permanent)								GEVVP
		OMCL (OM Classique)								G4TAB
	rants)	OMIT (OM Personnels itine								FAHBD
Résultat • A			 							
Ré			 							

Sélectionner « OM Personnels itinérants ».

néral Historique				
Destination principale		Q 😄	Départ le	<u></u>
Type de mission	OM Permanent	~	Retour le	0
Objet de la mission	OM régularisation Tournée OM OM Permanent Tournée Outre-Mer	(Commentaire	
	NE PAS UTILISER			
Enveloppes de moyens	OM Personnels itinérants	-	Codes Projet / Formation	Q
Centre de coûts CHORUS	OM Ponctuel	=	Axe ministériel 1	Q
Domaine fonctionnel	OM régularigation Tournée Etr		Activité	

Un message s'affiche, cliquer sur « Oui » .



Cliquer sur la loupe située à droite de la case « OM Permanent de référence » ; Si votre OM permanent est validé, il apparaîtra dans la liste. Dans le cas contraire, il ne sera pas affiché. Cliquer sur l'OM permanent.

Destination principale		Départ le					
Type de mission OM Personnels its	nérants	Retour le					
om Permanent de référence	<u> 4 8</u>	Commentaire					
Objet de la mission	0						
Emiolonnos de mouens	O Codor	Depict / Enemation	🔍 OM Permane	nt de référence			X
Contro do coúto CHODUS	in codes	Ave ministériel 1		Société EDIIO (M.E.N. :	CADÉMI		
Domaine fonctionnel 0214-06-06 (EOR	MATION DES Q	Activité	5	Individu	Q		
bolinanie ronectonie <u>lotra do do (ron</u>			N° de	document			
Lieu de départ	Q 😂			Depuis le	1		
Lieu de retour	a		Destination	principale			
Axe ministériel 2	Ind	emnités de mission 🗹					
Date de création	De	rnière modification 31/08/20	2	Reche	rcher Effacer		
			N° Dest	ination principale	Date Début Obj	et Montant	State
AUTORISATION DE VÉHICULE					Aucune donnée n'est dispon	ible	
De service @ Personnel pour service	besoin de 🛛 🔘 Pers person	onnel pour convenance nelle					
Véhicule		Barème Barème					
Justificatif de autorisation de véhicule	Nb c	de km autorisés sur l'OM Permanent					
			-			_	

Les éléments encadrés sont à renseigner impérativement tous les mois pour permettre la validation de l'OM.

Destination principale Pays	SP 2020 2021	Départ l Retour l	01/09/2020 🗐 07:30 S 30/09/2020 🗐 17:00
Type de mission M Permanent de référence Objet de la mission	OM Personnels itinérant SP Mois : septembre Année : 2020	r la mission et ée scolaire	Princ : Second : Noter le 1 ^{er} et le dernier jour du mois
Enveloppes de moyens Centre de coûts CHORUS Domaine fonctionnel	0141RECT-FDENC (SERVICE PAI) RECMISS021 (MISSIONS ITINÉR (Q) 0141-01 (ENSEIGNEMENT EN C) (Q)	Renseigner l mission- le n Activité	e motif de la nois et l'année
Lieu de départ Lieu de retour Axe ministériel 2 Date de création	ADM (RÉSIDENCE ADMINISTRAT FAM (RÉSIDENCE FAMILIALE) 19/08/2020 09:45 MORET-	Ville de départ Ville d'arrivée Indemnités de mission Dernière modification	1 🖉
UTORISATION DE VÉHICULE De service Véhicule Véhicule	Personnel pour besoin de service	Personnel pour convenance Barème	ce personnelle © Aucune
Justificatif de changement		Nb de km autorisés sur l'OM	0

Pour valider votre saisie SP 2020 2021 :

- cliquer dans le gris de la page
- Cliquer sur la loupe \triangleright
- une ligne avec pays s'affiche
- > une fenêtre s'ouvre. Dans code, taper : FR
- > rechercher et cliquer sur : FRANCE

Cela valide la destination principale.

Déconnexion	Menu	Rechercher	Créer OM	Enregistrer	Imprimer	Valider/Modifier	Supprimer OM	?
_				· ··				

Enregistrer la saisie avant de passer à l'onglet « Indemnités kilométriques ».

Saisie : Les trajets

Afin de renseigner les indemnités kilométriques, cliquer sur l'onglet dédié.

Général	Indemnités k	ilométriques Frais prév	isionnel H	istorique	
Ajouter une	indemnité	Générer indemnité			
Indemnité Nº	1 (355 Kilomètr	es - 77.19 EUR)			
Véhicule SNCF - SNCF- Nb de km auto 0 Kilomètres Commentaire	SNCF (9999 C'	 Barème kilométrique Barème SNCF 2ème classification Nb de km déclarés 5227 Kilomètres 	sse 💌 Lien v	ers un distanc	ier
I Nº	Date	Trajet	Km remboursé	Nb de traj	Commentaire
10	07/09/2020	Decize Imphy	22.4	2	
20	08/09/2020	Decize Fourchambault	44	2	
30	10/09/2020	Decize Imphy	22.4	2	
40	14/09/2020	Decize Imphy	22.4	2	
50	15/09/2020	Decize Fourchambault	44	2	
60	17/09/2020	Decize Imphy	22.4	2	

Chaque ligne correspond à un trajet (aller-retour ou circuit) ; les trajets et les kilomètres retenus sont affichés dans la case commentaire dans l'onglet Général (pour les agents en services partagés ou TZR uniquement)

<u>ATTENTION</u>: Les trajets sont calculés sur la base du trajet le plus court (et non le plus rapide) en kilomètres à la virgule près, de ville à ville à partir du site mappy

Vous devez mentionner, dans la rubrique <u>commentaire, tous vos déplacements exceptionnels ou hors</u> <u>emploi du temps</u>, en précisant le motif, le lieu, la classe et les horaires. Exemple :

- conseil de classe à Dijon, classe de 6ème de 17h à 19h
- permanence exceptionnelle de 9h à 12h
- intervention secourisme, classe de 5^{ème} de 9h à 11h

Si vos trajets sont remboursés sur la base de deux barèmes de remboursements (barème SNCF et IK standard), il faut saisir deux indemnités distinctes. Cliquer sur > Ajouter une indemnité. Dans l'indemnité n°2, il faut sélectionner votre véhicule puis déclarer vos déplacements.

ndemnité	Nº 1 (355 Kilomèti	res - 77.19 EUR)				
réhicule INCF - SNC Ib de km a I Kilomètre Commenta	:F- SNCF (9999 C [.] utorisés is ire	Barème kilométrique Barème SNCF 2ème classe Nb de km déclarés 5227 Kilomètres	e 🔽	vers un distanc	ier	
Mo No	Date	Trajet K	m remboursé	Nb de trai	Commentaire	
10	07/09/2020	Decize Imphy	22.4	2		
20	08/09/2020	Decize Fourchambault	44	2		
30	10/09/2020	Decize Imphy	22.4	2		
40	14/09/2020	Decize Imphy	22.4	2	8122	
50	15/09/2020	Decize Fourchambault	44	2		
60	17/09/2020	Decize Imphy	22.4	2		
PT	1444			1974	(222	
Memnité I	N° 2 (33 Kilomètre	es - 13.86 EUR)				
		Paràma kilomátrique				
		Barème IK standard	~			
	00-AZ	Nb de km déclarés	Lien	vers un distanc	ier	
XX-3(Milemètre Commenta	re <u></u>	5227 Kilometres				
XX-30	ire	522/ Kilometres				
XX-30 ommenta	ire 09/09/2020	Decize Anlezy	16.9	2		

Si une ligne est en doublon dans une indemnité, il faut cocher la ligne erronée puis sélectionner la poubelle

Indemnité Nº 2 (89 Kilomètres - 20.4 EUR) Véhicule Barème kilométrique SNCF - SNCF- SNCF (9999 C Barème SNCF 2ème classe Nb de km autorisés Nb de km déclarés 5283 Kilomètres 0 Kilomètres Lien vers un dista Commentaire N٥ Date Trajet Km remboursé Nb de traj. 07/09/2020 Decize Imphy 2 10 22.4 V 20 07/09/2020 Decize Imphy 22.4 7 100 Enregistrer la saisie Valider/Modifier Supprimer OM

Pour supprimer une indemnité, il faut sélectionner l'icône avec la corbeille.

Indemnité N° : Véhicule SNCF - SNCF- Nb de km auto O Kilomètres Commentaire	2 (44 Kilomètre SNCF (9999 C) orisés	es - 10.2 EUR) Barème kilométrique Barème SNCF 2ème cla Nb de km déclarés 5238 Kilomètres	isse 💙 Lien v	vers un distanc	ier		Suppression de l'indemnité et des trajets déclarés	
N°	Date	Trajet	Km remboursé	Nb de traj	Commentaire	-	le l	
10	07/09/2020	Decize Imphy	22.4	2				
¥.				Enr	egistrer la s	<u>aisie</u>		
Déco	onnexion	Menu Reche	rcher	C éer Ol	4 En gistrer	Imprimer	Valider/Modifier Supprimer O	И ?
Les	repas	(sous rése	rve d'a	utoris	ation de pr	ise en	charge)	

Renseigner l'onglet <u>>Frais Prévisionnel</u> puis cliquer sur <u>>Créer</u>

	Ordre de		<u>INE</u>)				C	oût total prévisionn	el de la mission 0.00 € Statut 1 - Création
⊖ Général	Prestations	Saisie des étapes	Indemnités kilométr	ues	Frais prévisionnel	Avances	His	torique	
C éer Géi	nérer frais								
Date	Type de frais				Commentaire		Qté	Montant TTC	Montant
	IKM Indemnité kilor	métrique						0.00€	0.00 € ^

Taper le code RPA (repas administratif ou RPI (repas pris en dehors d'un restaurant administratif).

🍳 Type de fr	ais	X
	RPA	
	Frais d'agence uniquement	
Code	Libellé	
RPA	Repas personnel itinérant avec restaurant ADM	

Il faut renseigner la fenêtre concernant les frais de repas

reer Benerer trais			Date 01/09/2020
Type de frais		Montant TTC	Type de frais RPA (REPAS PERSONNEL ITINÉRANT 🔍
07/09/2020 IKM Indemnité kilomé	trique	156.71 € ^	Ville SP 2020 2021
01/09/2020 RPA Repas personnel	itinérant avec restaurant ADM	35.00 €	Pays FR (FRANCE)
			Montant TTC 35.00 ELIR (ELIRO)
	1-Saisir la quan	tité totale -	N nbre de repas 4
	de rense sur le r	nois	Montant à rembourser 35.00 EUR
			Commentai 2 7 10 14 17
	2-Saisir les dates de	s jours	
	auxquels ont été pris	sles	Dernière modification
	repas dans la case		
			3-Cliquer sur la croix pour

En	registrer la saisi	ie	
Déconnexion Menu Rechercher Créer O	M Enregistrer Imprir	mer Valider/Modifier Supprimer OM	?

Etape 3. Transmission d'un OM personnels Itinérants au VH1

Cliquer sur la case « Valider/Modifier »



Choisir le statut 2 : Attente de validation VH1

	Le statut du document 1 - Création	
v	ous coubaitoz :	
	Passer au statut : 2 - Attente de validation VH1	
	Passer au statut : RA - Demande de réservation ag	ence
	😋 Passer au statut : F - Annulé	

Saisir le valideur hiérarchique de niveau 1 puis « cliquer sur confirmer le changement de statut »

Le stat Vous avez demandé à p	ut du document 1 Jasser au statut 2	1 - Création 2 - Attente de validation VH1	
	Commentaire		
	Destinataire		•
	¢	Prévenir le destinataire par un e-mail Ne pas prévenir le destinataire	
		🖌 💉 Confirmer le changement de statut	Annuler

Il est impératif de transmettre vos OM à votre VH1 <u>à terme échu</u>.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le gestionnaire en charge de votre dossier (Annexe 3 - Liste des correspondants Chorus DT)

Retour sommaire

4. Création d'un ordre de mission suite à une réunion

Chorus Diplocements Temponaires	
Messages	Menu Chorus-DT
Homologation RGS Information CNIL	 Fiche Profil Ordre de Mission Etat de Frais Reporting Ordre de Mission Reporting Etat de Frais / Facture Déconnexion
N° de document	
Déconnexion Menu	Rechercher Créer OM Enregis
Création d'un nouvel OM - PRESTATION PRINCIPALE © (7) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2	(C39C3C5620BBD98) X
	🗱 Annuler

(Ordre de mission, Créer OM, Autre, Document vierge)

Saisir les informations présentes sur la convocation

Tous les champs marqués d'un sens interdit doivent être renseignés. Il ne faut renseigner l'onglet saisie des étapes.

NB : Pour les convocations à l'initiative de l'administration centrale à Paris UNIQUEMENT, il est nécessaire de remplir le champ « code projet/formation ». (Flèche rouge)

enseigner la vi eu de convoca	i Destination principale Ile du tion Objet de la mission	Classique V	Commentaire	
	Enveloppes de moyens	 [Q] 👄	Codes Projet / Formation	a 🕻
	Centre de coûts CHORUS	Q	Axe ministériel 1	Q
	Domaine fonctionnel	Q	Activité	Q 🖨 🕻
	Lieu de départ	a 😄		
	Lieu de retour	Q 😂		
	Axe ministériel 2		Indemnités de mission 📝	
	Date de)RET-)INE	Dernière mod	Ť-ia

Si l'ordre de mission est créé <u>après</u> le déplacement, il convient de saisir dans le type de mission « OM régularisation classique ».

Déclaration des frais kilométriques

Lorsque vous cochez une des cases dans la partie autorisation de véhicule, apparait un onglet intitulé « indemnités kilométriques »

Destination principale	DIJON (FRANCE)	Départ le	04/07/2020 💷 07:00	(1j)
Type de mission	OM Classique 💙	Retour le	04/07/2020 🕮 19:00	8
Objet de la mission	Commission Administrative Paritaire Académique	Commentaire		
Enveloppes de moyens	0214RECT-CONVOCRECTORAT (Codes Projet / Formation		Q
entre de coûts CHORUS	RECMISS021 (MISSIONS ITINÉF 🔍	Axe ministériel 1		9
Domaine fonctionnel	0214-08-02 (LOGISTIQUE ET S) 🤍	Activité	021401FC0203 (AUTRES FRAIS	; 🔍
Lieu de départ	FAM (RÉSIDENCE FAMILIALE)	Ville de départ		
Lieu de retour	ADM (RÉSIDENCE ADMINISTRAT 🔍	Ville d'arrivée		
Axe ministériel 2	DIRH	Indemnités de mission	V	
Date de création		Dernière modification		
ORISATION DE VÉHICULE				
De service 🔘	Personnel pour besoin de service	Personnel pour convenance	e personnelle 🔘 Aucune	

Cliquer sur « ajouter une indemnité », puis cliquer sur le « lien vers un distancier ». Le trajet retenu par le ministère est calculé par l'application MAPPY, avec le moins de kilomètres, de ville à ville à la virgule près.

NB : un aller/retour équivaut à 2 trajets.

SNCF - SNCF- SN	ICF (9999.CV/C	Barème kilométrique Barème SNCF 2ème classe Nb de km déclarés	• •			
Commentaire		o kiomed es	Lien ve	ana un uncancier		
			16			
N° N°	Date Traje	et	Km remboursé	Nb de trajets C	mmentaire	
					·	

Les repas sont pris en compte lorsque l'agent est placé en mission entre 11h et 14h. Le remboursement est forfaitaire : 8,75€ (restaurant administratif : cantine, CROUS, …), sinon 17,50€

liootaaran	
🔍 Type de frais	X
	Code REP Libellé Frais d'agence uniquement
	Kechercher
Code	Libellé

Les billets de train payés par l'agent sont à renseigner également dans cette rubrique. Il est néanmoins nécessaire de transmettre les billets au bureau des frais de déplacement.

	Code Tra Libellé	
	Frais d'agence uniquement Image: Constraint of the second seco	
ode	Libellé	
RA	Train (payé par missionné)	

Validation de l'OM

Cliquer sur « enregistrer » en bas de la page.

Déconnexion	Menu	Rechercher	Créer OM	Enregistrer	Imprimer	Valider/Modifier	Supprimer OM	?

En haut à droite de l'écran Chorus DT est indiqué le montant à rembourser ainsi que le statut de l'OM. Le statut « en création » signifie que seul l'agent ayant créé l'OM peut le voir et intervenir. A ce stade l'OM peut encore être supprimé.

Il convient ensuite d'en demander la validation au VH1 (validateur hiérarchique, indiqué sur la convocation). Pour cela, cliquer sur « valider/modifier » en bas de la page. Si votre OM ne contient pas d'erreur, vous arrivez sur l'écran suivant. Sinon une liste des anomalies apparait dans cette fenêtre de dialogue.

Cliquer sur « passer au statut : 2- attente de validation VH1 » et indiquer le nom du VH1 concerné. Votre OM est maintenant au statut « Attente de validation VH1 ».

	Statut du document I					[×
	Le s	tatut du do	cument 1 - Créa	ition			
\Rightarrow	Vous souhaitez : Passer au statut : 2 Passer au statut : 6 Passer au statut : 6	2 - Attente d RA - Demand F - Annulé	de validation VH de de réservatio	1 In agence			
	Date	Niveau	Statut	Nb jours	Nom	Destinataire	
	■ 13/04/2017 10:18	0000	1 - Création	0			\sim
							~
						🗱 Annuler	

Merci de transmettre tous les justificatifs ainsi que la convocation au bureau des déplacements, de préférence par mail au format PDF, au gestionnaire en charge de votre dossier, en mentionnant la référence de votre ordre de mission (code alphanumérique à 5 caractères situé en haut à gauche de l'écran, à côté des nom et prénom).

Retour sommaire

5. Mon ordre de mission est en révision

Vous avez reçu un mail vous informant que votre ordre de mission (OM) est en révision.

Le lien mentionné dans votre mail ne fonctionne pas. Vous devez vous connecter à l'application depuis le PIA.

Il faut consulter votre ordre de mission, pour aller plus vite, entrez la référence de l'OM directement sur la page d'accueil de chorus-DT, puis cliquez sur > <u>Go</u> :

Messages	Menu Chorus-DT
Homologation RGS	Fiche Profil
	Ordre de Mission
Information CNIL	 Liste des Ordres de Mission pour validation
	• Etat de Frais
	Liste des Etats de Frais pour validation
	Liste des Etats de Frais en attente de traitement CHORUS
	Facturation Fournisseur
	Reporting Ordre de Mission
	Reporting Etat de Frais / Facture
	 Reporting des moyens
	 Gestion des habilitations
Nº de document	Administration CHORUS DT
	Déconnexion

Consultez l'onglet historique. Les éléments à modifier ou le complément d'information à nous communiquer sont inscrits en italique sous la ligne de révision.

1	(Chorus Distourners Temperaires	lission					Coût total p	prévisionnel de la mission Statut R - I	n 0.00 € Révision
	G	énéral Prestat	tions	Saisie des étapes	Indemnités kilométriques	Frais pré	visionnel	Historique		
		Date	Niveau	Statut			Nb jours	Nom	Destinataire	
	e	22/07/2019 10:02 Bjr, OM=0€ Merci de ren: en train. Cdt	eigner vos f	R - Révision rais de déplacement : -dans	l'onglet indemnité kilométrique en ca	s d'utilisation de	0 votre véhicule	e - dans l'onglet frais prévis	ionnel en cas de déplacemei	nt
	∎	09/07/2019 10:39	000	2 - Attente de validation	VH1		13			
	e	09/07/2019 10:30	000	1 - Création			0			

Après correction des éléments, cliquez sur Enregistrer.



Ensuite, vous devez nous transmettre votre OM pour validation (en bas à droite cliquez sur l'icône > <u>Valider/ Modifier</u>).

Saisie des étapes	Indemnités kilométriques	Frais prévisionnel	Historique	
CADEMIE DE DIJON (FRANCE)	Départ le	13/11/2018 🔳 07:30	🔘 (1j)	^
M régularisation Classique 💙	Retour le	13/11/2018 🔳 18:00	0	
éminaire de rentrée des specteurs 1er et second legré v	Commentaire			
140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II	Codes Projet / Formation		Q	
ECFINA021 (SERVICE PARTAGE	Axe ministériel 1		Q	
140-06-03 (PILOTAGE ET ENC/ 🤍	Activité	014000FDPI02 (DEPLCTINSPE	cQ	
AM (RÉSIDENCE FAMILIALE)	Ville de départ f	FEILLENS		
AM (RÉSIDENCE FAMILIALE)	Ville d'arrivée f	FEILLENS		
	Indemnités de mission [1		
	Dernière modification			
ersonnel pour besoin de service	© Personnel pour convenance	personnelle 💿 Aucune		
NCF - SNCF- SNCF (9999 CV/C	Barème	Barème SNCF 2ème classe	~	,
	CADEMIE DE DIJON (FRANCE) Q M régularisation Classique Y éminaire de rentrée des ispecteurs 1 er et second egré A 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II) Q 140-06-03 (PILOTAGE ET ENC/Q) Q 140 (RÉSIDENCE FAMILIALE) Q </td <td>CADEMIE DE DIJON (FRANCE) Q Départ le M régularisation Classique Retour le éminaire de rentrée des specteurs 1 er et second qré Commentaire 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II) Codes Projet / Formation 140-06-03 (PILOTAGE ET ENC/Q Activité 140 (RÉSIDENCE FAMILIALE) Q Ville départ I Ville d'arrivée f 11 Idemnités de mission Dernière modification Dernière modification Dernière modification NCF - SNCF- SNCF (9999 CV/C Y Barème</td> <td>CADEMIE DE DIJON (FRANCE) Q M régularisation Classique Retour le 13/11/2018 07:30 Retour le 13/11/2018 ispecteurs 1 er et second Commentaire eré Codes Projet / Formation 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II) Codes Projet / Formation 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II) Codes Projet / Formation 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II) Codes Projet / Formation 140-06-03 (PILOTAGE ET ENC/) Activité M (RÉSIDENCE FAMILIALE) Q Ville d'épart FEILLENS Ville d'épart FEILLENS M (RÉSIDENCE FAMILIALE) Q Dernière modification Dernière modification ersonnel pour besoin de service Personnel pour convenance personnelle Aucune NCF - SNCF- SNCF (9999 CV/C Y Barème Barème SNCF 2ème classe</td> <td>CADEMIE DE DIJON (FRANCE) (4) Départ le 13/11/2018 (107:30) (10) M régularisation Classique (*) Retour le 13/11/2018 (107:30) (10) éminaire de rentrée des (specteurs 1 er et second (erred)) Commentaire ispecteurs 1 er et second (erred) Codes Projet / Formation (4) 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG I) (4) Codes Projet / Formation (4) 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG I) (4) Codes Projet / Formation (4) 140-06-03 (PILOTAGE ET ENC) (4) Activité (014000FDP102 (DEPLCTINSPEC (4)) MM (RÉSIDENCE FAMILIALE) (4) Ville de départ FEILLENS Ville d'arrivée FEILLENS Indemnités de mission (7) Dernière modification Dernière modification Resour besoin de service Personnel pour convenance personnelle (7) Aucune NCF - SNCF - SNCF (9999 CV/C (*) Barème Barème SNCF 2ème dasse (*)</td>	CADEMIE DE DIJON (FRANCE) Q Départ le M régularisation Classique Retour le éminaire de rentrée des specteurs 1 er et second qré Commentaire 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II) Codes Projet / Formation 140-06-03 (PILOTAGE ET ENC/Q Activité 140 (RÉSIDENCE FAMILIALE) Q Ville départ I Ville d'arrivée f 11 Idemnités de mission Dernière modification Dernière modification Dernière modification NCF - SNCF- SNCF (9999 CV/C Y Barème	CADEMIE DE DIJON (FRANCE) Q M régularisation Classique Retour le 13/11/2018 07:30 Retour le 13/11/2018 ispecteurs 1 er et second Commentaire eré Codes Projet / Formation 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II) Codes Projet / Formation 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II) Codes Projet / Formation 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG II) Codes Projet / Formation 140-06-03 (PILOTAGE ET ENC/) Activité M (RÉSIDENCE FAMILIALE) Q Ville d'épart FEILLENS Ville d'épart FEILLENS M (RÉSIDENCE FAMILIALE) Q Dernière modification Dernière modification ersonnel pour besoin de service Personnel pour convenance personnelle Aucune NCF - SNCF- SNCF (9999 CV/C Y Barème Barème SNCF 2ème classe	CADEMIE DE DIJON (FRANCE) (4) Départ le 13/11/2018 (107:30) (10) M régularisation Classique (*) Retour le 13/11/2018 (107:30) (10) éminaire de rentrée des (specteurs 1 er et second (erred)) Commentaire ispecteurs 1 er et second (erred) Codes Projet / Formation (4) 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG I) (4) Codes Projet / Formation (4) 140RECT-FDCLGIEN (FD CLG I) (4) Codes Projet / Formation (4) 140-06-03 (PILOTAGE ET ENC) (4) Activité (014000FDP102 (DEPLCTINSPEC (4)) MM (RÉSIDENCE FAMILIALE) (4) Ville de départ FEILLENS Ville d'arrivée FEILLENS Indemnités de mission (7) Dernière modification Dernière modification Resour besoin de service Personnel pour convenance personnelle (7) Aucune NCF - SNCF - SNCF (9999 CV/C (*) Barème Barème SNCF 2ème dasse (*)

Sélectionnez ensuite > Passer au statut : 2 – Attente de validation VH1

Statut du document Nº	
Le statut du document R - Révision	
 Vous souhaitez : Passer au statut : 2 - Attente de validation VH1 Passer au statut : RA - Demande de réservation agence 	Sélectionner Attente de validation VH1
😮 Passer au statut : F - Annulé	

Saisissez le nom du destinataire puis cliquez sur > confirmer le changement de statut.



6. Consulter mes états de frais

Pour consulter l'historique de vos paiements (Chorus DT, Imagin et GAIA), sélectionnez > <u>Etats</u> <u>de frais</u>



Cliquez sur Rechercher

Déconnexion	Menu	Rechercher	Créer EF 🖬	Enregistrer	Imprimer	Valider/Modifier	?
		\smile					

Renseignez vos nom et prénom, puis sélectionnez le niveau Tous et cliquez sur Rechercher



L'ordre de mission est potentiellement en conflit

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :

Le document contient les anomalies suivantes :		-
🔔 Cette mission est potentiellement en conflit avec les missions suiv	XXXXX	ЗМ

Il ne s'agit pas d'un message bloquant mais d'une alerte.

L'application constate une anomalie concernant votre dossier

- Vérifiez que vous n'avez pas déjà créé votre ordre de mission avant de nous le transmettre (date de départ et d'arrivée – doublon)
- > Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.

Le nombre total de kilomètres déclarés excède le nombre de kilomètres autorisés dans l'OM permanent

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :

```
Le document contient les anomalies suivantes :

A Le nombre total de kilomètres déclarés excède de 1025 km le nombre de kilomètres autorisés dans l'OM

permanent
```

Il ne s'agit pas d'un message bloquant mais d'une alerte.

Lors de la création de votre ordre de mission, nous ne fixons pas un nombre de kilomètres autorisés pour une année scolaire.

En effet, le nombre de kilomètre étant variable, ceci évite tout blocage au niveau de l'application.

> Vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.

Retour sommaire

La date de début ou de fin de votre mission est antérieure à la date du jour

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :



Le 😑 signale une anomalie bloquante pour le traitement de votre dossier.

Il ne faut jamais cliquer sur annuler, O Passer au statut : F - Annulé , sinon votre ordre de mission ne pourra plus être traité.

Lorsque vous saisissez une mission alors que le déplacement a déjà eu lieu, il faut sélectionner dans l'onglet général > Type de mission : <u>ordre de mission de régularisation</u> <u>classique</u>

		Coût tot	tal prévisionnel de la mission 34.96 Statut 1 - Créatio
Général Prestations Saisie des étapes	Indemnités kilométriques Frais prévisionnel	Avances	Historique
Destination principale DJJON (FRANCE)	Départ le 15/10/2018 © 08:00 Retour le 15/10/2018 © 17:00 Commentaire Modifier le type de mission	(1j) (0)	·
Enveloppes de moyens 0214RECT-CONVOCRECTORAT (Centre de coûts CHORUS RECMISS021 (MISSIONS ITINÉR Domaine fonctionnel 0214-08-02 (LOGISTIQUE ET S)	à l'aide du menu déroulant	Q. Q. IS Q.	
Lieu de départ ADM (RÉSIDENCE ADMINISTRAT 4 Lieu de retour FAM (RÉSIDENCE FAMILIALE) 4 Axe ministériel 2 Date de création 19/12/2018 14:08 MORET- THOMASSIN LEOPOLDINE	Ville de départ DIJON Ville d'arrivée DIJON Indemnités de mission 🗹 Dernière modification 22/07/2019 10:20 543ABC256F2DB93 (MORET- THOMASSIM LEOPOLDINE)		
AUTORISATION DE VÉHICULE © De service © Personnel pour besoin de service	© Personnel pour convenance personnel	3	
Véhicule SNCF - SNCF- SNCF (9999 CV/C	Barème Barème SNCF 2ème classe	~	



Une nouvelle fenêtre apparaît, indiquant le changement du type de mission, cliquez sur > Oui

Chang	ement de type de Mission 🔀								
?	Le nouveau type de mission ne prévoit pas la saisie des catégories suivantes : Avances								
Celles-ci vont etre supprimées. Voulez vous continuer ?									
	Oui								
	Cliquer sur oui								

Après modification du type de mission, cliquez sur > Enregistrer

Déconnexion	Menu	Rechercher	Créer EF 🗖	Enregistrer	Imprimer	Valider/Modifier ?	
					Cliquer sur Enregistrer		

Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation

Retour sommaire

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :

Statut du document N°						×						
Le statut du document 1 - Création												
Vous souhaitez :												
Passer au statut :	F - Annulé											
Le document contient les a	Le document contient les anomalies suivantes :											
Date	Niveau	Statut	Nb jours	Nom	Destinataire							
	0000	1 - Création	0	1	1	•						
					🗶 Annule	r						

Le 😑 signale une anomalie bloquante pour le traitement de votre dossier.

Il ne faut jamais cliquer sur annuler, **O Passer au statut : F - Annulé**, sinon votre ordre de mission ne pourra plus être traité.

Ce message vous indique qu'il n'y a plus de crédits disponibles actuellement pour cette enveloppe budgétaire.

Il faut contacter le service des frais de déplacement à l'adresse suivante : <u>daf1-dt@ac-dijon.fr</u> afin que nous puissions faire le point sur les budgets.

Les date de trajets ne doivent pas être antérieures à la date de début de l'ordre de mission

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :

Statut du document N°						X					
Le statut du document 1 - Création											
vous sounaitez :											
😋 Passer au statut :	F - Annulé										
Le document contient les	anomalies s	uivantes :									
🗖 La dato du frais o	ct infóriour	àb ab atch cl é a	but do missi	on (onglot gónóral)							
	st merieure		but de missi	on (onglet general).							
😑 Les dates des tra	jets ne doive	ent pas être ante	érieures à la	date de début de l'Ordre	de Mission.						
Date	Niveau	Statut	Nb jours	Nom	Destinataire						
	0000	1 - Création	0			^					
						~					

Le 😑 signale une anomalie bloquante pour le traitement de votre dossier.

Il ne faut jamais cliquer sur annuler, **O Passer au statut : F - Annulé**, sinon votre ordre de mission ne pourra plus être traité.

L'application détecte une anomalie dans les dates déclarées.

Vérifiez les dates que vous avez renseignées dans vos ordres de mission.

Exemple :

Dans l'onglet général, on note la date de début et de fin de mission du 01/06/2019 au 30/06/2019.

Si vous avez noté dans l'onglet indemnité kilométrique un déplacement le 28/05/2019, il y a une incohérence dans les dates du déplacement.

Après correction de l'anomalie, cliquez sur > <u>Enregistrer</u> afin que l'application prenne en compte vos modifications.

Déconnexion	Menu	Rechercher	Créer EF 🗖	Enregistrer	Imprimer	Valider/Modifier	?
					Cliquer sur	Enregistrer	

Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.

Retour sommaire

L'information quantité doit être renseignée

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :

Statut du document N°						X						
Le statut du document 1 - Création												
Vous souhaitez :												
😮 Passer au statut : I	F - Annulé											
Le document contient les a Poste de frais 5 : l	Le document contient les anomalies suivantes : Poste de frais 5 : l'information Quantité doit être renseignée.											
Date	Niveau	Statut	Nb jours	Nom	Destinataire							
	0000	1 - Création	0			^						
						~						
					🗱 Ani	nuler						

Le 😑 signale une anomalie bloquante pour le traitement de votre dossier.

Il ne faut jamais cliquer sur annuler, **O Passer au statut : F - Annulé**, sinon votre ordre de mission ne pourra plus être traité.

Vous avez renseigné votre dépense dans l'onglet > <u>Frais prévisionnel</u>, cependant la quantité n'a pas été renseignée (le nombre de pièces justificatives).

Renseignez dans le détail de votre frais, le nombre de pièces justificatives (par exemple le nombre de repas, le nombre de tickets de métro ou le nombre de billets de train). En effet, cette information nous est nécessaire même dans la cas où vous n'avez pas obligation de transmettre un justificatif à notre service).

Exemple :

Détail des frais saisis 005		Î X		K	
Date	24/07/2019 🕮				
Type de frais	TRA (TRAIN (PAYÉ PAR MISSIONNÉ))				2- cliquer sur la croix pour
Ville	DIJON (FRANCE)				réduire le détail
Montant TTC	70.00 EUR (EURO)				
Montant TVA	0.00 D0 - Pas de TVA 💙	·] [
Quantité	0				
Montant à rembourser	70.00 EUR		Lr		
Commentaire	aller retour Dijon - Nevers			1- Modif	ier le nombre de pièces
				justificat	tives
Dernière modification					

Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :

Statut du document N°				X
Les	statut du document 1 - Cré	ation		^
Vous souhaitez : Passer au statut :	F - Annulé			
Le document contient les a	nomalies suivantes :			
🗢 Poste de frais 5 :	le montant des frais est ég	al à O.		
Date	Niveau Statut	Nb jours	Nom	Destinataire
	9000 1 - Création	0		^
				💸 Annuler

Le 😑 signale une anomalie bloquante pour le traitement de votre dossier.

Il ne faut jamais cliquer sur annuler, **Orange Passer au statut : F - Annulé**, sinon votre ordre de mission ne pourra plus être traité.

Vous avez renseigné votre dépense dans l'onglet frais prévisionnel, cependant le montant n'a pas été renseigné.

Détail des frais saisis 005	â X
Date 24/07/2019 Type de frais TRA (TRAIN (PAYÉ PAR MISSIONNÉ) Ville DIJON (FRANCE) Montant TTC 0.00 Bontant TVA 0.00 Quantité 1 Montant à rembourser 0.00 EUR EUR	2- cliquer sur la croix pour réduire le détail 1- Ajouter le montant de votre dépense
Commentaire aller retour Dijon - Nevers Dernière modification 22/07/2019 10:37 543ABC256F2DI	B93

Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.

Retour sommaire

Afin de procéder à la bonne imputation budgétaire, merci de vous reporter au tableau ci-dessous afin de renseigner le champs "enveloppe budgétaire" lors de la saisie de votre ordre de mission, en fonction de votre structure d'affectation : en PIAL ou hors PIAL.

Personnel	Enveloppe	Centre de cout	Domaine Fonctionnel	Activité	Axe ministériel 2
AESH en PIAL	0230RECT-AESH-PIAL		0220.02	022000505001	AECH
AESH hors PIAL	0230RECT-AESH-HPIAL	RECFINAUZI	0230-03		ALJU



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



<u>Annexe 6</u>

Guide à l'attention

du valideur hiérarchique de niveau 1

L'application Chorus DT est destinée à gérer le remboursement des frais de déplacements des personnels – hors formation continue et examens et concours.

Division des affaires Financieres Bureau des frais de déplacement Au début de chaque année scolaire, les établissements et les services académiques doivent communiquer au bureau des frais de déplacement, la fiche de désignation des valideurs hiérarchiques de niveau 1 (annexe 6-A) et identifier <u>deux valideurs et si nécessaire un assistant.</u> Ainsi, la continuité de traitement des ordres de mission peut être assuré en cas d'absence d'un collaborateur. Ces informations sont nécessaires pour le paramétrage des habilitations dans l'application.

- L'assistant peut d'accéder aux ordres de missions des agents de l'établissement pour les assister dans leurs saisies. Il a un rôle de conseil et d'accompagnement. Il peut aider à la saisie des ordres de mission mais ne doit pas les envoyer en validation à la place de l'agent. En effet, l'envoi en validation VH1 équivaut à une signature certifiant les informations saisies.
- Le valideur hiérarchique valide les ordres de mission, après contrôle de la réalité du déplacement et de la cohérence des déplacements mentionnés par l'agent, puis les transmet au service gestionnaire.

<u>Attention</u> : Seul l'agent concerné par le déplacement est autorisé à créer l'OM car <u>le VH1 ne doit pas cumuler les rôles</u> <u>de créateur et de valideur</u>.

De plus, une attention particulière doit être portée sur la validation d'un ordre de mission. En effet, **cette validation vaut signature électronique** et autorise le déplacement. Il est donc nécessaire de <u>vérifier l'effectivité de la mission</u> avant de transmettre l'ordre de mission auprès du service des frais de déplacement qui procède au remboursement des frais.



Circuit de validation d'un ordre de mission mensuel

Grille concernant les points de contrôle du valideur et des gestionnaires du bureau des frais de déplacements

Volidour biérorobieus do riveou 4	La humanu des fusis de déclassment
valideur nierarchique de niveau 1	Le pureau des trais de deplacement
Onglet >Indemnités kilométrique , il faut contrôler :	<u>Onglet >Général</u>
 ⇒ Les dates des déplacements ⇒ Les absences (maladie, formation, convocation pour les examens et concours, grèves, réunions) ⇒ Les jours fériés ⇒ Les vacances scolaires ⇒ Le kilométrage (trajet de ville à ville au plus court et non au plus rapide) ⇒ Les déplacements exceptionnels ou hors emploi du temps doivent être justifiés en commentaire ⇒ Le barème kilométrique utilisé (barème SNCF si l'agent peut utiliser un moyen de transport public de voyageur adapté sinon le remboursement est réalisé sur la base de l'indemnité kilométrique standard) 	 ⇒ Date de début et fin de mission (du 1^{er} au 30 ou 31 du mois) ⇒ L'objet de la mission ⇒ Les imputations budgétaires Onglet >Indemnités kilométrique Les communes limitrophes Pas de remboursement pour les trajets domicile travail Dans la fiche profil, mise à jour :
Onglet > Frais prévisionnel	Du véhiculeDu barème kilométrique
 ⇒ Pour les frais de repas, il faut contrôler : que le bon taux est appliqué selon le cas (cf. circulaire – pour rappel : barème forfaitaire fixé à 17,50 € à taux plein et à 8,75 € à taux réduit) dans la rubrique commentaire, les dates correspondant aux déplacements doivent être mentionnées la cohérence avec les dates déclarées dans l'onglet l'indemnité kilométriques 	Contrôle de supervision dans le cadre du contrôle interne comptable

<u>Annexe 7 -</u>

Liste des communes limitrophes desservies par des moyens de transport public de voyageurs

CÔTE D'OR			
Commune	Limitrophe avec :		
	• Daix		
Ahuy	Dijon		
	Fontaine les Diion		
A.	Brazey en plaine		
Alserey	Longecourt en plaine		
Auxonne	Villiers les pots		
Beaune	Savigny les Beaune		
Brazey en plaine	Aiserey		
Bressev sur Tille	Chevigny Saint Sauveur		
	Magny sur Tille		
Breteniere	• Fenay		
	Ouges		
	Clénay		
Bretigny	Ruffey les Echirey		
	Saint Julien		
Brochon	Gevrey Chambertin		
Changer	Dijon		
Chenove	Longvic Marcannay, la Cata		
	 Diion 		
Chevigny saint sauveur			
	Sennecev les Diion		
	Bretiany		
Clénay	Saint Julien		
Collonges les premieres	Villiers les pots		
Crimolois	Chevigny Saint Sauveur		
Chinolois	Neuilly les Dijon		
	Ahuy		
	Fontaine les Dijon		
Daix	Hauteville les Dijon		
	 Plombières les Dijon 		
	Talant		
	Ahuy		
	Chenôve		
	Chevigny Saint Sauveur		
	Fontaine les Dijon		
	Longvic Neuilly les Dilen		
Dijon	INeulity les Dijon		
	Buffey les Echirey		
	Saint Apollinaire		
	Sennecey les Dijon		
	Talant		
	Bretenière		
	Longvic		
Fenay	Marsannay la Cote		
	Ouges		
	Perrigny les Dijon		
	Ahuy		
	• Daix		
Fontaine les Dijon	• Dijon		
	Hauteville les Dijon		
	• Talant		

CÔTE D'OR			
Commune	Limitrophe avec :		
Gemeaux	Marcilly sur Tille		
Hauteville les Diion	• Ahuy		
	• Daix		
ls sur Tille	Marcilly sur Tille		
Lantenay	Velars sur ouche		
Longecourt en plaine	Aiserey		
	Saulon la Chapelle		
	Chenove		
	Dijon		
Longio	Fenay Merophony la Cata		
Longwe	Marsannay la Cote Naville les Dier		
	Cuyes Sonnocov los Diion		
	Brossov sur Tillo		
	Cheviany Saint Sauveur		
Magny sur Tille	Geneaux		
	 Fenav 		
Marsannay la Cote			
	Perrigny les Diion		
	Cheviany Saint Sauveur		
	Crimolois		
	 Dijon 		
Neuilly les Dijon	Longvic		
	Ouges		
	 Sennecey les Dijon 		
	Bretenière		
	Crimolois		
Ouges	Fenay		
	Longvic		
	Neuilly les Dijon		
Perrigny les Dijon	Fenay		
	 Marsannay la Cote 		
	• Daix		
Plombières les Dijon	• Dijon		
	Talant		
	Chevigny Saint Sauveur		
Quetigny	Dijon		
	Saint Apollinaire		
Deffection Falsion	Bretigny		
Ruffey les Echirey	Dijon		
	Saint Apollinaire		
Saint Apollinaire	Dijon		
	Quetigny		
Saint Julien	Breligny Clénov		
Soulan la Chanalla			
	Chevigny Saint Sauveur		
	 Diion 		
Sennecey les Dijon			
	Neuilly les Diion		
	Daix		
	Diion		
lalant	 Fontaine les Diion 		
	 Plombières les Diion 		
Velars sur ouche	Lantenay		
	Auxonne		
villiers les pots	Collonges les premieres		

YONNE		
Commune	Limitrophe avec :	
Appoigny	Monéteau	
	 Monéteau 	
Auxerre	Perrigny	
	Saint Georges sur Baulche	
Courtois sur Yonne	Saint Martin du Tertre	
Fantaina la Caillarda	Saligny	
	Voisines	
Cron	Paron	
GION	Sens	
	Malay le Grand	
Maillot	Rosoy	
	Sens	
Malat le Petit	Malay le Grand	
	Maillot	
Malay le Grand	Malat le Petit	
	 Sens 	
Monéteau		
Monotodu		
	Gron	
Paron	Saint Martin du Tertre	
	Sens	
	Auxerre	
Perrigny	Moneteau	
	 Saint Georges sur Baulches 	
Rosov	Maillot	
	Sens	
Saint Clément	Sens	
Saint Denis les Sens	Saint Clement	
Saint Georges sur Baulche	Auxene Perriany	
	Courtois sur Yonne	
Saint Martin du Tertre	Paron	
	Sens	
Soliany	Fontaine la Gaillarde	
Salighty	Sens	
	• Gron	
	Maillot	
	Malay le grand	
Sone	Paron Paron	
	KUSUY Saint Clément	
	Saint Gement Saint Denis Les Sens	
	Saint Martin du Tertre	
	Saligny	
Voisines	Fontaine la Gaillarde	

NIEVRE		
Commune	Limitrophe avec :	
Buley	Mesves sur Loire	
	Pouilly sur Loire	
	Marzy	
Challung	Nevers	
Chandy	Saincaize Meauce	
	Sermoise sur Loire	
Cosne cours sur Loire	Tracy sur Loire	
Coulonges les Nevers	Nevers	
Couldinges les mevers	Varennes Vauzelles	
Decize	Saint Leger des Vignes	
	Garchizy	
Fourchambault	Marzy	
	Varennes Vauzelles	
	Fourchambault	
Gorobizy	Marzy	
Garchizy	Pougues les Eaux	
	Varennes Vauzelles	
Le Charité que Leire	La Marche	
	Mesves sur Loire	
La Maraha	La Charité sur Loire	
	Tronsanges	
	Challuy	
	Fourchambault	
Marzy	Nevers	
	Varennes Vauzelles	
	Bulcy	
Mesves sur Loire	La Charité sur Loire	
	Pouilly sur Loire	
	Challuy	
	Coulanges les Nevers	
Nevers	 Marzy 	
	Sermoise sur Loire	
	Varennes Vauzelles	
	Garchizy	
Pougues Les Eaux	Varennes Vauzelles	
	Bulcy	
Pouilly sur Loire	Mesves sur Loire	
	Tracy sur Loire	
Saincaize Meauce	Challuy	
Saint Leger des Vignes	Decize	
	Challuv	
Sermoise sur Loire	Nevers	
–	Cosne cours sur Loire	
Iracy sur Loire	Pouilly sur Loire	
Tronsanges	La Marche	
	Coulanges les Nevers	
	Fourchambault	
	Garchizy	
varennes vauzelles	Marzy	
	Nevers	
	Pouques les Eaux	
L		

SAÔNE ET LOIRE			
Commune	Limitrophe avec :		
	Brion		
A	Broye		
Autun	Marmagne		
	 Mesvres 		
Blanzy	Montceau les Mines		
	Autun		
Delar	Etang sur Arroux		
Brion	 Laizy 		
	Mesvres		
	Autun		
	Marmagne		
Broye	Mesvres		
	 Saint Symphorien de Marmagne 		
	Champforgeuil		
	Chatenov en Bresse		
	Chatenov le Roval		
	 Crissev 		
Chalon sur Saône			
	Fragnes la Loyere		
	• Lux		
	Saint Marcel		
	Saint Rémy		
	Chalon sur Saône		
Champforgeuil	Fargues les Chalon		
	Fragnes		
Charnay lès Mâcon	Hurigny		
	Mâcon		
Chatenov en Bresse	Oslon		
	Saint Marcel		
	Chalon sur Saône		
Chatenov le Roval	Dracy le Fort		
	• Givry		
	Saint Rémy		
	Chalon sur Saône		
Crissov	Fragnes		
Chosey	 Sassenay 		
	Virey le Grand		
Dracy lo Fort	Chatenoy le Royal		
	Mellecey		
Eponopo	Lans		
Epervans	Saint Marcel		
	Brion		
Etang sur Arroux	• Laizy		
	Mesves sur Loire		
	Chamforgeuil		
Farges lès Chalon	Fontaines		
	 La Loyère 		
Fantainaa	Farges lès Chalon		
Fontaines	La Loyère		
	Champforgeuil		
Fragman	Crissey		
ragnes	La Loyère		
	Virey le Grand		
0	Chatenoy le Royal		
ыму	Saint Désert		
	Charnay les Macon		
Hurigny	 Macon 		
	 Sancé 		
La Charmée	Saint Rémy		

SAÔNE ET LOIRE			
Commune	Limitrophe avec :		
	Farges lès Chalon		
La Loyère	Fontaines		
	Fragnes		
	Brion		
Laizy	Etang sur Arroux		
	Oslon		
Lans	Epervans		
	Saint Marcel		
Le Breuil	Le Creusot		
	Le Breuil		
Le Creusot	Marmagne		
	Montcenis		
	Torcy		
	Autun		
Marmagne	• Broye		
in annagno	Le creusot		
	Saint Symphorien de Marmagne		
	Chalon sur Saone		
	Saint Loup de Varennes		
	Saint Rémy		
	Sevrey		
	Charnay lès Mâcon		
	Hurigny		
Mâcon	Saint Laurent Sur Saone		
	Sancé		
	Sennecé lès Mâcon		
	Dracy le Fort		
Mellecey	Mercurey		
	 Saint Martin sous Montaigu 		
Mercurey	Mellecey		
	Autun		
	Brion		
Mesvres	Broye		
	Etang sur Arroux		
	 Saint Symphorien de Marmagne 		
	• Blanzy		
Montceau les Mines	Saint Vallier		
	 Sanvignes les Mines 		
Montcenis	Le Creusot		
	Torcy		
Montchanin	Torcy		
	Chatenoy en Bresse		
Oslon	Lans		
	Saint Marcel		
Saint Désert	• Givry		
Saint Laurent sur Saone	Macon		
	• Lux		
Saint Loup de Varennes	Sevrey		
	Varennes le Grand		
	Chalon sur Saône		
	Chatenoy en Bresse		
Saint Marcel	Epervans		
	Lans		
	Oslon		
Saint Martin sous Montaigu	Mellecey		

SAÔNE ET LOIRE			
Commune	Limitrophe avec :		
	Chalon sur Saône		
	Chatenoy le Royal		
	Givry		
Spint Rómy	La Charmée		
	La Charmée		
	• Lux		
	Saint Marcel		
	Sevrey		
	Broye		
Saint Symphorien de Marmagne	Marmagne		
	Mesvres		
Saint Vallier	Montceau les Mines		
	Hurigny		
Sancé	Mâcon		
	Sennecé lès Mâcon		
Sanvignes les Mines	Montceau les Mines		
Sassenav	Crissey		
	Virey le Grand		
Sennecé lès Mâcon	Mâcon		
	Sancé		
	• Lux		
Sevrey	Saint Loup de Varenne		
	Saint Rémy		
	Le Creusot		
Torcy	Montcenis		
	Montchanin		
Varennes le Grand	Saint Loup de Varennes		
	Crissey		
Virey le Grand	Fragnes		
	Sassenay		